PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 14 juin 2021 à 19 h 30 en huis clos et via visioconférence, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 128 841 – 415 2e rang de la Californie

La demande de dérogation mineure 2021-0006 vise à permettre la construction d'un garage résidentiel d'une hauteur de 6,6 mètres, alors que l'article 5.3.1 du règlement de zonage numéro 60-89-02 prescrit une hauteur maximale de 6 mètres.

Considérant la tenue de la prochaine séance du conseil en huis clos, cet avis public annonçant habituellement la possibilité à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes, se transforme en une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La directrice et secrétaire-trésorières vous invite donc à soumettre vos commentaires, par courriel, au info@saint-didace.com, au plus tard le 11 juin 2021.

Donné à Saint-Didace,
ce 28ième jour de mai
de l'an deux mille vingt et un.

Chantale Dufort dg
Chantale Dufort
Directrice générale